

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2471

présenté par
M. Lioger
-----**ARTICLE 5**

I. – À l’alinéa 5, substituer à la seconde occurrence de la référence :

« 2° »

les mots :

« premier alinéa ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 5 par les mots :

« pour la création d’une zone d’aménagement concerté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.